FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **Insulcast RTVS Primer 44**

Autres moyens d'identification

SKU# est 155R Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Road

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne à contacter Service à la clientèle

Numéro de téléphone 215-855-8450 Numéro de fax 215-855-4688

Numéro d'urgence 800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 2 Dangers pour la santé Toxicité aiguë, par inhalation Catégorie 4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 1

Cancérogénicité Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles exposition unique

Irritation des voies respiratoires de catégorie

Catégorie 1 Danger par aspiration Catégorie 2

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger

Liquide et vapeur très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des veux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom de la matière : Insulcast RTVS Primer 44 SDS CANADA

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'incendie : utiliser un agent

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

d'extinction approprié. Recueillir le produit répandu.

Renseignements supplémentaires 65.5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 29 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 29 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu

aquatique.

Autres dangers

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Naphta lourd (pétrole), distillation directe		64741-41-9	40 - 70
Silicate d'éthyle		78-10-4	10 - 30
1-Butanol		71-36-3	1 - < 3
ETHYL SILICATE POLYMER		11099-06-2	1 - < 3
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		5 - 10

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre

antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Contact avec la peau

Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer immédiatement les veux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les yeux

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire Ingestion

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Vertiges. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un

gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires.

Nom de la matière : Insulcast RTVS Primer 44 SDS CANADA 2/10 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Méthodes particulières d'intervention

Risques d'incendie généraux

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiquement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Nom de la matière : Insulcast RTVS Primer 44 SDS CANADA est 155R Version n°: 04 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 22-Avril-2017

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur	
1-Butanol (CAS 71-36-3)	TWA	20 ppm	
Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4)	TWA	10 ppm	

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Туре	Valeur	
1-Butanol (CAS 71-36-3)	TWA	60 mg/m3	
		20 ppm	
Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	
Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4)	TWA	85 mg/m3	
		10 ppm	

Nom de la matière : Insulcast RTVS Primer 44 SDS CANADA 4 / 10 Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur
1-Butanol (CAS 71-36-3)	Plafond	30 ppm
	TWA	15 ppm
Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4)	TWA	10 ppm
Canada. SEP de Manitoba (Règle Composants	ment 217/2006, Loi sur la sécurit Type	é et l'hygiène du travail) Valeur
1-Butanol (CAS 71-36-3)	TWA	20 ppm
Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4)	TWA	10 ppm
Canada. VLEP du Nouveau-Bruns de 1991 et 1997 (Règlement du N		S) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACG
Composants	Туре	Valeur
1-Butanol (CAS 71-36-3)	Plafond	50 ppm
Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9)	TWA	1590 mg/m3
,		400 ppm
Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4)	TWA	10 ppm
Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants	ntrôle de l'exposition aux agents Type	s biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur
1-Butanol (CAS 71-36-3)	TWA	20 ppm
Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9)	TWA	525 mg/m3
0:1: 1 11/11 1 /040	T) A / A	40
Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4)	TWA	10 ppm
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (N		sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur
78-10-4)	linistère du Travail - Règlement s	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (N Composants	linistère du Travail - Règlement s Type	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (Notation de la Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS	linistère du Travail - Règlement s Type	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 152 mg/m3
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (N Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole),	linistère du Travail - Règlement s Type Plafond	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 152 mg/m3 50 ppm
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (N Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9) Silicate d'éthyle (CAS	linistère du Travail - Règlement s Type Plafond TWA	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 152 mg/m3 50 ppm 1000 mg/m3
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (N Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9) Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4)	linistère du Travail - Règlement s Type Plafond TWA	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 152 mg/m3 50 ppm 1000 mg/m3 85 mg/m3
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (Note de Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9) Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4) Canada. LEMT pour la Saskatche	linistère du Travail - Règlement s Type Plafond TWA	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 152 mg/m3 50 ppm 1000 mg/m3 85 mg/m3 10 ppm
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (Note de Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9) Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4) Canada. LEMT pour la Saskatche modifiées	linistère du Travail - Règlement s Type Plafond TWA TWA Wan (Règlements sur la santé et	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 152 mg/m3 50 ppm 1000 mg/m3 85 mg/m3 10 ppm la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (N Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9) Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4) Canada. LEMT pour la Saskatche modifiées Composants	linistère du Travail - Règlement s Type Plafond TWA TWA wan (Règlements sur la santé et	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 152 mg/m3 50 ppm 1000 mg/m3 85 mg/m3 10 ppm la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi Valeur
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (No Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9) Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4) Canada. LEMT pour la Saskatche modifiées Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS	Ilinistère du Travail - Règlement s Type Plafond TWA TWA wan (Règlements sur la santé et Type 15 minutes	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 152 mg/m3 50 ppm 1000 mg/m3 85 mg/m3 10 ppm la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi Valeur 30 ppm
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (N Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9) Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4) Canada. LEMT pour la Saskatche modifiées Composants	linistère du Travail - Règlement s Type Plafond TWA TWA wan (Règlements sur la santé et Type 15 minutes 8 heures	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 152 mg/m3 50 ppm 1000 mg/m3 85 mg/m3 10 ppm la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi Valeur 30 ppm 20 ppm
78-10-4) Canada. LEMT pour le Québec (No Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9) Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4) Canada. LEMT pour la Saskatche modifiées Composants 1-Butanol (CAS 71-36-3) Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS	Ilinistère du Travail - Règlement s Type Plafond TWA TWA wan (Règlements sur la santé et Type 15 minutes 8 heures 15 minutes	sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 152 mg/m3 50 ppm 1000 mg/m3 85 mg/m3 10 ppm la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi Valeur 30 ppm 20 ppm 500 ppm

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

1-Butanol (CAS 71-36-3)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un Autre

tablier imperméable.

Protection respiratoire Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. Dangers thermiques

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

Liquide. État physique **Forme** Liquide. Couleur Clair.

Odeur Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. pН Point de fusion et point de Non disponible.

congélation

d'ébullition

Point initial d'ébullition et

domaine

> 115.56 - < 136.67 °C (> 240 - < 278 °F)

Point d'éclair 4.4 °C (40.0 °F) Taux d'évaporation 1.6 AcBu Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

Non disponible.

inférieure (%)

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 45 mm Hg Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non disponible.

Température

Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Nom de la matière : Insulcast RTVS Primer 44 6 / 10 est 155R Version n°: 04 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 22-Avril-2017

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 6.92 lb/gal Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

0.83 Densité

COV > 75 - < 100 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Agents comburants forts. Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Nocif par inhalation. Inhalation

Contact avec la peau On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut

provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Vertiges. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un

gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par Toxicité aiguë

inhalation.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

1-Butanol (CAS 71-36-3)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin 3400 mg/kg

Orale

DL50 Rat 0.79 - 4.3600000000000003 g/kg

Naphta lourd (pétrole), distillation directe (CAS 64741-41-9)

Aiguë

Cutané

DL50 > 5 mg/kg Lapin

Silicate d'éthyle (CAS 78-10-4)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin 5878 mg/kg

Orale

DL50 Rat 6270 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

Nom de la matière : Insulcast RTVS Primer 44

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

est 155R Version n°: 04 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 22-Avril-2017

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

1-Butanol (CAS 71-36-3) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer. Cancérogénicité

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Danger par aspiration

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

1-Butanol 0.88 Silicate d'éthyle 0.04

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation

photochimique d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1263

Désignation officielle de

Peinture, POLLUANT MARIN

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe 3 Danger subsidiaire Groupe d'emballage Ш Dangers environnementaux Oui

Nom de la matière : Insulcast RTVS Primer 44 SDS CANADA est 155R Version n°: 04 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 22-Avril-2017

l'utilisateur

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN1263 **UN** number

Paint related material including paint thinning, drying, removing, or reducing compound **UN** proper shipping name

Transport hazard class(es)

Class 3 Subsidiary risk Label(s) 3 Ш Packing group **Environmental hazards** No.

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number UN1263

UN proper shipping name Transport hazard class(es) Paint related material including paint thinning, drying, removing, or reducing compound

Class 3 Subsidiary risk _ 3 Label(s) Packing group Ш **Environmental hazards**

Marine pollutant

Not assigned.

No.

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réalementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Nom de la matière : Insulcast RTVS Primer 44 9 / 10 est 155R Version n°: 04 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 22-Avril-2017

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux Dave ou région

Pays ou region	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

Nom de l'inventaire

16. Autres informations

Date de publication 22-Avril-2017 Date de la révision 05-Août-2023

Version n° 04

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release. Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

Informations relatives à la

révision

Nom de la matière : Insulcast RTVS Primer 44 SDS CANADA 10 / 10 est 155R Version n°: 04 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 22-Avril-2017

En stock (Qui/Non)*

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays avant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.